

RAPPORT
ANNUEL 2003

LOBBY
EUROPEEN
DES FEMMES





- Page 04** 2004, nouveau Parlement européen et nouvelle Commission : atteindre le bon équilibre!
- 06** Travailler ensemble pour les droits des femmes dans une Union élargie
- 08** Pour l'interdiction de la discrimination basée sur le sexe dans les biens et services en Europe
- 10** Le LEF maintient la pression pour placer l'égalité des femmes et des hommes au cœur du Traité constitutionnel européen
- 12** Influencer l'égalité femmes-hommes : la nécessité d'une approche intégrée des politiques économique, sociale, et d'emploi au niveau européen
- 14** Le LEF en tête de la lutte contre la violence envers les femmes
- 16** Se mobiliser pour l'égalité femmes-hommes en Europe : les membres du LEF
- 18** Les objectifs du LEF

La voix des femmes en Europe

Le Lobby européen des femmes (LEF) rassemble plus de **3 000 organisations de femmes** qui travaillent à la promotion de l'égalité femmes-hommes et pour garantir que l'égalité et les droits humains des femmes sont pris en considération dans toutes les politiques de l'Union européenne. Le LEF est une organisation démocratique au sein de laquelle les responsabilités et les procédures de communication et de prise de décision sont transparentes. Le LEF reconnaît la diversité des vies et des expériences des femmes et a pour objectif d'intégrer les intérêts des nombreuses femmes confrontées à la discrimination multiple.

Le LEF dispose du **statut consultatif** auprès du Conseil économique et social des Nations Unies et auprès du Conseil de l'Europe.

Budget: Pour l'année financière 2003, le budget principal du LEF était de 812 500 euros. Le LEF reçoit 80% de cette somme sous la forme d'une subvention de la Commission européenne. Les 20% restants sont composés des cotisations de nos membres et d'autres sources de financement indépendantes.

Vies de femmes, Visions de femmes

Cette année encore, l'approche visuelle de notre rapport annuel est confiée à la sensibilité d'une artiste-peintre, **Jocelyne Mottouille**, qui a très généreusement mis son œuvre « *La Palissade* » à notre disposition.

Jocelyne Mottouille est une femme peintre, sculptrice, philosophe et poète. Nous lui avons rendu visite dans sa maison-studio dans la campagne près de Bruxelles (voir page 19 de ce Rapport annuel).





Si je regarde les réalisations du Lobby européen des femmes en 2003, je suis frappée par le réel dévouement et la détermination de tou-te-s les membres du LEF et du Secrétariat à faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes en Europe. En 2003, nous avons élargi notre réseau à des centaines d'organisations non gouvernementales de femmes dans les pays adhérents et accueilli **trois nouvelles coordinations nationales, hongroise, lettone, et bulgare**, au sein du LEF. Nous avons lancé une importante campagne pour la démocratie paritaire, c'est-à-dire la représentation égale des femmes et des hommes dans la prise de décision politique, en relation avec le choix des candidats pour les élections européennes. Notre engagement à lutter contre la violence envers les femmes s'est traduit par la création de deux nouveaux observatoires nationaux sur la violence envers les femmes en Grèce et en France. En même temps, nous avons travaillé en coopération avec nos collègues des ONG au sein de la Plate-forme sociale des ONG et du Groupe de contact de la société civile afin de renforcer le processus de dialogue civil dans l'UE.

Nous avons continué notre travail quotidien d'influence auprès des responsables politiques à Bruxelles et dans les capitales des Etats membres pour qu'ils et elles mettent en œuvre leurs engagements à réaliser l'égalité des femmes et des hommes dans tous les domaines à partir des obligations existantes dans le Traité de l'UE ainsi que dans la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et dans le Programme d'action de Pékin de 1995.

Cependant, lorsque l'on regarde en arrière, il est difficile de faire une évaluation positive du progrès général vers la réalisation de l'égalité femmes-hommes dans l'Union européenne en 2003. Pour les membres du LEF et beaucoup d'autres femmes et de militant-e-s à travers l'Europe, 2003 a vu **l'émergence d'une menace potentielle bien réelle et toujours présente de remise en cause de l'acquis en matière d'égalité femmes-hommes**. Par exemple, au lieu de nous féliciter du renforcement des engagements en faveur de l'égalité femmes-hommes dans le projet de Traité constitutionnel européen, nous avons dû consacrer la plupart de notre temps et de nos efforts à garantir le simple renouvellement des engagements existants. Au lieu d'un accord sur une base juridique dans le projet de Traité constitutionnel pour traiter de la violence envers les femmes sous toutes ses formes dans l'Union européenne, nous observons un nombre croissant de pays de l'UE qui légalisent la violation des droits humains des femmes en acceptant la prostitution comme un élément légitime des activités économiques quotidiennes. La présentation finale

du projet de directive de la Commission sur l'égalité femmes-hommes basée sur l'article 13, bien que considérée comme une première étape positive, a également constitué une déception significative pour les femmes en Europe, notamment en raison du manque de soutien manifesté par beaucoup de nos gouvernements.

Avec le recul, **l'Année Européenne des Personnes Handicapées** nous amène également à conclure que l'impact positif pour les femmes handicapées s'est révélé limité, les aspects concernant les droits humains et l'égalité femmes-hommes ayant été en grande partie absents du débat. Une note plus positive vient de l'augmentation du nombre d'organisations de femmes handicapées parmi nos membres. Beaucoup de femmes handicapées se rendent compte que l'impact de l'inégalité femmes-hommes combiné avec la discrimination basée sur le handicap exige une stratégie intégrée des femmes travaillant ensemble pour l'égalité femmes-hommes combinée avec des actions ciblées sur le thème plus large de la discrimination contre les personnes handicapées.

Au niveau mondial, **les violations de la sécurité et des droits humains des femmes sont un phénomène quotidien** qui se manifeste par la violence des conflits armés, la pauvreté, la malnutrition, l'expansion du VIH/SIDA, et l'oppression directe des femmes résultant de la réapparition des religions fondamentalistes et patriarcales. Les membres du LEF ont réaffirmé leur engagement à lutter pour l'égalité femmes-hommes et la justice sociale en Europe et dans le monde lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue à Bruxelles en octobre 2003.

Les élections européennes de juin 2004 et la nomination d'une nouvelle Commission nous offrent de nouvelles occasions de promouvoir l'égalité femmes-hommes. Je sais que **les milliers de femmes activement impliquées au sein du LEF redéployeront leur énergie en 2004**, créant une dynamique de changement fondée sur notre vision du renforcement du pouvoir d'action des femmes, de l'égalité des femmes et des hommes, d'une représentation égale, de la justice économique, de la sécurité et de la protection contre la violence pour toutes les femmes vivant en Europe. Nous nous efforçons également de nous assurer que ces valeurs soient à la base de tous les aspects des engagements et des actions de l'Union européenne sur la scène mondiale.

Lydia la Rivière-Zijdel, Présidente du LEF





2004, nouveau Parlement européen et nouvelle Commission : atteindre le bon équilibre !

2003 a représenté une année cruciale en termes de mobilisation des femmes à travers l'Europe pour promouvoir la représentation égale des femmes et des hommes dans la prise de décision politique au sein du prochain Parlement européen et de la nouvelle Commission européenne.

Le LEF s'est engagé de longue date à travailler pour l'égalité femmes-hommes dans la prise de décision politique : les élections européennes et la nomination de nouveaux Commissaires constituent donc des moments particulièrement importants pour toutes nos membres.

En 2004, ces événements sont d'une importance particulière car pour **la première fois de l'histoire, les 15 «anciens» et les 10 nouveaux Etats membres vont être impliqués**. Les organisations de femmes vont être confrontées au défi de se mobiliser pour intervenir dans le processus politique et le vote à un moment où beaucoup d'Européens, et plus particulièrement les femmes, se sentent marginalisés et exclus du débat sur l'intégration européenne.

Vers la démocratie paritaire dans l'UE

Lors de son Assemblée générale en 2002, le LEF a voté pour promouvoir la **démocratie paritaire**, c'est-à-dire la représentation égale des femmes et des hommes dans les postes de prise de décision, comme principe directeur de sa stratégie de promotion des femmes dans la prise de décision.

Nous sommes tombées d'accord sur le fait que la manière la plus efficace d'établir la démocratie paritaire dans tous les organes de prise de décision de l'UE passe par **l'adoption d'une clause juridique contraignante en droit communautaire**. Le LEF a donc mené des actions de lobbying visant à inclure

un article sur la démocratie paritaire dans le projet de Traité constitutionnel de l'UE. Une autre piste consistait à introduire la démocratie paritaire dans la proposition de directive européenne sur l'égalité femmes-hommes proposée par la Commission européenne en novembre 2003 (voir p. 8 de ce Rapport annuel). Malheureusement, ni l'une ni l'autre de ces deux stratégies n'ont fonctionné.

Toutefois, dans la plupart des pays de l'UE, le droit à l'égalité des femmes et des hommes et/ou des dispositions sur la démocratie paritaire ou des actions positives sont inclus dans les constitutions nationales ou dans les lois électorales. Dans d'autres cas, les partis politiques nationaux ont leur propre système de quotas (résultant de la loi ou d'un accord interne).

En **l'absence d'instrument contraignant au niveau européen** concernant l'égalité femmes-hommes dans la prise de décision, la seule manière de faire avancer les choses est **d'utiliser les instruments et engagements nationaux existants** afin de faire pression pour qu'un nombre égal d'hommes et de femmes soient placés-e-s dans des positions «gagnables» sur les listes électorales pour les élections européennes. Il est également essentiel de s'adresser directement aux gouvernements nationaux pour leur rappeler leur engagement à réaliser l'égalité femmes-hommes lors de la nomination des nouveaux Commissaires.

La campagne du LEF «Faites pencher la balance pour l'égalité en Europe!»

Durant l'été 2003, le LEF a lancé une campagne liée aux élections européennes «Faites pencher la balance pour l'égalité en Europe!». La campagne comprenait un «Kit de lobbying», une affiche de soutien à la campagne, dont la version électronique a été traduite en 8 langues, et un engagement à intervenir dans plusieurs séminaires, conférences et réunions à travers les 25 Etats membres.

Une grande **action de lobbying**, ciblée sur les partis politiques et la façon dont ils composent leurs listes pour les élections européennes, a été lancée en décembre 2003 à la fois au niveau européen et national. En même temps, une action liée à la nomination de Commissaires femmes par les gouvernements nationaux a été lancée. Nous sommes heureuses de constater que trois femmes ont d'ores et déjà été nommées parmi les dix Commissaires issus des nouveaux Etats membres de l'UE (Sandra Kalniete pour la Lettonie, Dalia Grybauskaitė pour la Lituanie et Danuta Hübner pour la Pologne).



Faire de l'égalité une réalité

Tandis qu'un système de quotas non contraignant juridiquement s'est révélé efficace dans certains partis politiques et dans certains pays, ces expériences partiellement réussies rendent d'autant plus nécessaire un engagement clair, à tous les niveaux

de la société, à réaliser l'égalité femmes-hommes à travers la mise en œuvre de la démocratie paritaire. **Le concept de parité peut être considéré comme le point de départ d'un changement plus large de la société vers l'égalité et le respect mutuel.** Notre espoir est qu'en 2004, le nouveau Parlement euro-

péen et la nouvelle Commission, soutenus par la mobilisation des femmes à travers l'Europe, prendront une direction politique claire et s'engageront à mettre en œuvre des politiques proactives dans le domaine de l'égalité femmes-hommes, faisant enfin de l'égalité une réalité.

Parlement européen

Pourcentage de femmes par État membre

Données du 24/03/2004

États membres	Nombre de sièges	Femmes	% de femmes
France	87	39	44,8 %
Finlande	16	7	43,8 %
Suède	22	9	40,9 %
Belgique	25	10	40,0 %
Autriche	21	8	38,1 %
Danemark	16	6	37,5 %
Allemagne	99	37	37,4 %
Espagne	64	22	34,4 %
Irlande	15	5	33,3 %
Luxembourg	6	2	33,3 %
Pays-Bas	31	9	29,0 %
Royaume-Uni	87	21	24,1 %
Portugal	25	7	28,0 %
Grèce	25	4	16,0 %
Italie	87	10	11,5 %
Total	626	196	31,3 %



Campagne du LEF :
«Faites pencher la balance pour l'égalité en Europe!»

Parlement européen

Observateurs des nouveaux États membres (mai 2003)

Pays	Total	Femmes	% de femmes
Slovaquie	14	5	35,7 %
Chypre	6	1	16,6 %
Pologne	54	9	16,6 %
République Tchèque	24	3	12,5 %
Hongrie	24	3	12,5 %
Lettonie	9	1	11,1 %
Lituanie	13	1	7,7 %
Estonie	6	0	0 %
Malte	5	0	0 %
Hongrie	7	0	0 %
Total	162	23	14,2 %





Travailler ensemble pour les droits des femmes dans une Union élargie

Tout au long de 2003, le LEF a continué de développer sa collaboration avec les ONG de femmes dans les nouveaux Etats membres de l'UE et les pays candidats. Ce que nous avons appris, c'est que les ONG de femmes dans l'Union européenne élargie veulent être impliquées et avoir leur mot à dire sur le développement des politiques de l'UE qui affectent leurs vies.

Le LEF s'ouvre à de nouveaux membres

Les ONG de femmes dans la nouvelle UE élargie et dans les pays candidats reconnaissent qu'il est essentiel qu'elles travaillent ensemble pour renforcer leur voix au niveau national. Ce fut un moment historique et émouvant lorsqu'en octobre 2003 l'Assemblée générale du LEF accueillit **trois nouvelles coordinations nationales d'ONG de femmes de Bulgarie, de Hongrie et de Lettonie** en tant que membres à part entière. Nous attendons avec impatience d'accueillir plusieurs nouvelles coordinations nationales et de développer ensemble un programme de travail bien plus ambitieux pour 2004 et au-delà !

Les séminaires de renforcement des capacités du LEF

Afin de remplir notre engagement à accompagner les ONG de femmes pendant le processus d'élargissement, nous avons entrepris un ensemble **d'activités centrées sur le renforcement des capacités** avec des ONG de femmes issues des nouveaux Etats membres. Au cours de l'année 2003, le LEF a organisé des formations consacrées au renforcement des capacités pour plus de soixante-dix représentantes d'ONG de femmes. Les séminaires de formation ont présenté aux participantes le cadre institution-

nel et politique européen relatif à l'égalité femmes-hommes, ainsi que les différentes stratégies des ONG pour influencer les responsables politiques, y compris les méthodes de lobbying et le processus plus formel de dialogue civil.

Les ONG de femmes déterminent les priorités de l'UE élargie

Le séminaire du LEF « *Le renforcement des capacités pour l'égalité femmes-hommes en vue de l'élargissement de l'Union européenne* » s'est tenu en mai 2003. Les membres du Conseil d'Administration du LEF y ont participé afin d'encourager une plus grande intégration et davantage de dialogue parmi les ONG de femmes. La conférence a offert un espace de partage et d'échange, mais a également permis de déterminer les priorités devant figurer à l'ordre du jour de l'UE. **La publication du LEF « Les femmes et l'élargissement de l'UE »** récapitule les inquiétudes, les priorités et les stratégies d'action les plus importantes identifiées par les ONG de femmes en Europe.

Les enjeux liés aux droits des femmes dans l'Union européenne élargie

Tout au long du processus d'adhésion, les ONG de femmes ont lancé plusieurs actions au niveau national afin de s'assurer que le

cadre juridique visant à réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes requis par l'adhésion à l'UE soit mis en œuvre dans son intégralité. En outre, une priorité pour de nombreuses ONG de femmes dans les nouveaux Etats membres est le développement de mesures additionnelles et proactives afin de renforcer les droits économiques et sociaux et de faire avancer les droits humains des femmes, ce qui inclut la lutte contre toutes les formes de violence envers les femmes et le renforcement de leurs droits sexuels et reproductifs.



Publication du LEF :
Les femmes et
l'élargissement de l'UE,
2003.





ILIANA STOYCHEVA



JUDIT WIRTH



KARINA JANOVA

Entretien avec les nouvelles membres du LEF. Le LEF a accueilli en 2003 trois nouvelles coordinations nationales représentant la Bulgarie (Coordination bulgare auprès du LEF), la Hongrie (Lobby hongrois des femmes), et la Lettonie (Coordination lettone auprès du LEF). Nous avons demandé aux représentantes de ces pays de nous faire partager leurs réflexions sur l'égalité.

Quels sont les principaux défis à l'égalité femmes-hommes dans votre pays ?

ILIANA STOYCHEVA (Bulgarie)

Les stéréotypes de genre sont un domaine dans lequel la Bulgarie est encore à la traîne par rapport aux normes requises. (...) Les institutions bulgares, les médias, les universités et les organisations de femmes doivent coordonner leurs efforts afin de mieux sensibiliser le public à l'égalité femmes-hommes et à la discrimination de genre. Le manque de volonté politique de la part des institutions et des femmes politiques de haut niveau, l'absence de pression suffisante de l'UE sur cette question, les coupes dans le budget de l'Etat dédié aux agences publiques et aux programmes pour les femmes : tous ces éléments font obstacle à l'instauration de mécanismes en faveur de l'égalité femmes-hommes.

JUDIT WIRTH (Hongrie)

Un manque systématique de dispositions légales appropriées et efficaces, l'application de la loi et l'attitude de la justice, ainsi que l'absence de services spécifiquement destinés aux femmes. Cela vient d'un manque de formation appropriée pour les professionnels dans tous ces domaines.

KARINA JANOVA (Lettonie)

Il reste plusieurs problèmes à résoudre liés à la discrimination sur le marché du travail et à des mesures efficaces contre la violence envers les femmes (...). Cependant, le principal défi à l'égalité femmes-hommes est le faible niveau de sensibilisation à l'égalité et aux droits humains des femmes dans l'ensemble de la société.

Quelles sont les caractéristiques du mouvement féministe/de la société civile dans votre pays ?

JUDIT WIRTH (Hongrie)

Le mouvement féministe en Hongrie est en train de prendre forme et nous en sommes fières. Concernant la société civile, les ONG de femmes sont largement sous-financées et la société civile en général ignore totalement les questions de genre.

KARINA JANOVA (Lettonie)

La majeure partie de la société civile se compose d'organisations de femmes en Lettonie. Cela ne signifie pourtant pas nécessairement que la plupart des ONG lettones se sont donné pour but l'égalité femmes-hommes. En raison de l'absence de financements réguliers, les organisations de femmes existantes sont plutôt faibles. En fait, la Lettonie

n'a pas connu de mouvement féministe en faveur de l'émancipation comparable à celui ayant eu lieu en Occident.

ILIANA STOYCHEVA (Bulgarie)

La société civile bulgare est très jeune et malgré un grand nombre d'associations, le dialogue civil en Bulgarie est encore en formation. Le mouvement féministe bulgare est ambitieux mais n'est pas encore prêt à unir ses efforts pour atteindre un but, nous avons besoin de plus de cohérence, pour le moment notre lobbying est thématique et ponctuel. Il nous manque également des financements et une certaine durabilité, l'ouverture à l'UE est là mais sans une vision claire des contributions et des bénéfices.

Pourquoi est-il important d'être membre du LEF et qu'attendez-vous de la collaboration avec d'autres organisations de femmes en relation avec le soutien à l'égalité femmes-hommes dans votre pays ?

KARINA JANOVA (Lettonie)

Il est important de faire partie d'un réseau européen de femmes. Cela nous donne l'occasion de mieux nous connaître les unes les autres, de partager nos expériences, d'échanger nos points de vue et de former des partenariats

avec des objectifs communs. Il est important pour les organisations de femmes de Lettonie d'être en contact avec des organisations de femmes d'autres pays : cela nous donne la force, les compétences et les savoirs nécessaires pour nous exprimer et défendre un meilleur développement humain en Lettonie et dans toute l'Europe.

ILIANA STOYCHEVA (Bulgarie)

Cela va unifier le mouvement des femmes bulgares, le recentrer sur un objectif et lui donner un statut plus fiable pour les projets européens et pour les partenaires de l'UE. La connaissance de l'UE et en particulier des mécanismes de financement (...) nous aidera à faire pression, à revendiquer le soutien de l'Etat et à lui demander de rendre des comptes.

JUDIT WIRTH (Hongrie)

À travers l'adhésion (au LEF), nous espérons apprendre à travailler de manière solidaire et collective, et nous espérons enseigner à nos sœurs occidentales les problèmes spécifiques rencontrés par les femmes dans notre région. Bien sûr, nous souhaitons aussi devenir membres d'un réseau plus vaste, ressentir et partager la force et le pouvoir (politique et spirituel) des femmes de toute l'Europe.





Pour l'interdiction de la discrimination basée sur le sexe dans les biens et services en Europe

Après une longue procédure, la Commission européenne a finalement présenté en novembre 2003 sa proposition de directive européenne pour lutter contre la discrimination basée sur le sexe dans la fourniture de et l'accès aux biens et services.

Depuis la fin de l'année 2000, le Lobby européen des femmes soutient activement cette législation européenne sur l'égalité femmes-hommes en dehors de l'emploi, la première du genre.

Une histoire longue et difficile

Le *Prototype de directive du LEF* publié en mars 2002 a constitué la première étape de ce qui s'est avéré être un long processus de lobbying. Ce *Prototype de directive*, rédigé après une large consultation des organisations membres, reflète la législation idéale attendue par les organisations de femmes à travers l'Europe. Elle comprend tous les domaines où une législation est toujours nécessaire afin de réaliser l'égalité de fait entre les femmes et les hommes tels que la violence envers les femmes, l'égalité dans la prise de décision, l'image des femmes dans les médias, etc.

Un **accord politique** sur la faisabilité et la nécessité d'une telle directive avait été conclu lors du Conseil des ministres de l'UE à **Nice en décembre 2000**. A l'époque, peu après la signature du Traité d'Amsterdam qui a fourni une base plus solide aux actions de l'UE en matière d'égalité femmes-hommes, cette directive semblait constituer un pas en avant naturel étant donnée l'étendue de la législation européenne sur l'égalité femmes-hommes dans l'emploi.

A la fin du printemps 2003, il est apparu clairement qu'un processus de consultation lié au projet de texte de la Commission européenne avait eu lieu, au cours duquel des «acteurs clés» (ceux-ci n'incluaient pas le LEF) avaient été impliqués. Il s'est

avéré que plusieurs des **acteurs industriels consultés étaient opposés** à toute autre action européenne en matière d'égalité femmes-hommes et plus particulièrement concernant l'image des femmes dans les médias et la discrimination dans certains services, en l'occurrence le marché des assurances.

Une campagne de presse très désagréable a commencé pendant l'été 2003, avec des attaques personnelles dirigées contre la Commissaire à l'Emploi et aux Affaires sociales, Anna Diamantopoulou. À la fin de l'été 2003 l'avenir réservé au texte semblait très incertain et la plupart des gouvernements des Etats membres ne montraient aucun soutien particulier à la directive.

Autour de l'audition publique organisée en septembre 2003 par la commission des droits des femmes du Parlement européen, la mobilisation des membres du LEF a clairement **démontré l'ampleur du soutien des femmes à cette nouvelle législation européenne**. Cependant, l'audition ne s'est concentrée que sur deux thèmes: les médias et le marché des assurances.

La **proposition de directive**, finalement adoptée par la Commission européenne en novembre 2003, n'inclut que «*l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès aux biens et services et dans la fourniture de biens et services*».



Une première étape déterminante

Le projet de directive présenté par la Commission touche à des questions cruciales qui ont un impact direct sur la vie de toutes les femmes en Europe: l'égalité dans la vie quotidienne et l'élimination de la discrimination dans des services essentiels pour la vie quotidiennes des femmes dans la société actuelle.

La procédure d'adoption de cette proposition prévoit seulement **la consultation du Parlement européen et l'adoption unanime par le Conseil des ministres**. Puisque le Conseil ne discutera de la directive qu'après mai 2004, l'unanimité devra être trouvée parmi les 25 Etats membres, ce qui pourrait constituer un obstacle supplémentaire.

La principale opposition à la directive est venue du secteur des **assurances** dans certains pays parce que le texte, qui couvre la fourniture de services, prévoit d'**interdire l'utilisation des facteurs actuariels ventilés par sexe dans le calcul des primes d'assurance**. Tout en participant au débat sur les assurances, le LEF maintient que l'**interdiction d'un traitement inégal** des femmes et des hommes dans ce domaine est avant tout une question de principe et de **choix politique** que les femmes, en tant que citoyennes et consommatrices, attendent de la part des gouvernements européens.

L'aspect le plus décevant de la proposition de directive est que sa portée n'est pas aussi large que celle de la « directive race » adoptée en 2000 qui inclut également la protection sociale, les soins de santé et l'éducation. Si l'on tient compte de la base juridique solide sur laquelle repose l'égalité femmes-hommes dans les traités européens qui donnent à l'UE pour mission « *d'éliminer les inégalités et de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes* » dans tous les secteurs, la proposition actuelle ne peut être perçue que comme **la première d'une série de propositions législatives européennes** qui seront consacrées au fur et à mesure aux autres secteurs de discrimination envers les femmes. En attendant, le **LEF continuera à soutenir l'adoption de la proposition de directive** actuelle « *mettant en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès aux biens et services et la fourniture de biens et services* ».





Le LEF maintient la pression pour placer l'égalité des femmes et des hommes au cœur du Traité constitutionnel européen

À la suite de sa campagne lancée en 2002 soulignant la sous-représentation des femmes dans la Convention sur l'Avenir de l'Europe (17% de femmes) et exigeant que la démocratie paritaire soit inscrite dans le projet de Traité constitutionnel européen, le LEF a continué son travail de lobbying intensif en 2003, donnant la parole à toutes les femmes vivant au sein de l'UE pour réclamer une Europe plus inclusive.

Le suivi et le lobbying concernant la Convention sur l'Avenir de l'Europe ont constitué l'un des principaux axes du travail du LEF en 2003. Le LEF a régulièrement transmis des contributions écrites à tou-te-s les membres de la Convention et est resté en contact régulier avec les membres femmes de la Convention. Les organisations membres du LEF, informées et consultées sur l'état d'avancement des travaux liés à la Convention sur l'Avenir de l'Europe, ont relayé nos actions au niveau national. Le contact presque quotidien entre le bureau du LEF à Bruxelles et ses organisations membres s'est révélé précieux pour **maintenir l'égalité femmes-hommes à l'ordre du jour de la Convention** et faire avancer les droits des femmes.

Le projet de Traité constitutionnel européen adopté en juillet 2003 par la Convention n'a pas suscité de réactions très enthousiastes au sein de la communauté des ONG. En comparaison avec les recommandations originales du LEF, le résultat global de la Convention est assurément loin d'être satisfaisant, malgré **quelques réalisations positives**, et en particulier :

> **L'extension de la portée du *gender mainstreaming*** (intégration d'une perspective de genre) à toutes les politiques de l'Union, y compris la politique étrangère et de sécurité ainsi que la justice et les affaires intérieures.

> L'introduction de la **démocratie participative**, à travers laquelle l'UE pourra mener un dialogue ouvert, transparent et régulier avec la société civile.

L'égalité femmes-hommes comme valeur de l'Union européenne

Tout au long de la Convention sur l'Avenir de l'Europe et de la Conférence intergouvernementale (CIG) de 2003, le LEF a fait pression (sans succès) pour que **l'égalité femmes-hommes soit inscrite comme une des valeurs de l'Union européenne** dans l'article 1-2 du projet de Traité constitutionnel. Cette mention est essentielle pour les femmes en Europe car le projet de Constitution se réfère aux «valeurs de l'Union» comme l'un des critères pour l'adhésion de nouveaux pays et comme un élément justifiant la suspension des droits des Etats membres en cas de violation de ces valeurs.

L'Union européenne a été créée avec pour but ultime de préserver la paix et la démocratie. Elle repose sur l'accomplissement des droits humains et des libertés fondamentales, de la solidarité et du bien-être pour tous. Les droits humains des femmes et **l'égalité des femmes et des hommes font partie du cœur de ces valeurs européennes** et cela doit être clairement reflété dans le nouveau Traité constitutionnel.

Recommandation du LEF sur le projet de Traité constitutionnel européen, article 1-2 : Les valeurs de l'Union

«L'Union est fondée sur les valeurs du respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, y compris l'égalité des femmes et des hommes, de l'état de droit, ainsi que de respect des droits de l'Homme. Ces valeurs sont communes aux Etats membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la tolérance, la justice, la solidarité et la non-discrimination.»

Le LEF ne baissera pas les bras en 2004!

Depuis le début, le LEF est déterminé à exercer son influence sur la rédaction du nouveau Traité constitutionnel de l'UE afin de s'assurer qu'au 21^e siècle, l'Europe ait une constitution qui respecte, confirme et protège les besoins et les aspirations des femmes et des hommes. 2003 s'est achevée sur l'échec de la CIG, mais les États membres espèrent trouver un accord avant l'élargissement de l'UE et les élections européennes respectivement en mai et en juin 2004. **Le LEF va bien évidemment maintenir la pression pour que l'égalité femmes-hommes** et le respect entier des droits humains des femmes soient assurés dans la future Europe élargie.





Entretien avec Lone Dybkjær.

Députée européenne, membre de la Convention sur l'Avenir de l'Europe, Lone Dybkjær est l'une des principales promotrices de l'égalité femmes-hommes dans le projet de Traité constitutionnel européen.

Quelle a été votre expérience en tant que l'une des rares femmes membres de la Convention sur l'Avenir de l'Europe? Quels étaient vos principaux défis et vos principales réalisations?

Je savais déjà qu'il serait très difficile d'obtenir que les questions de genre soient à l'ordre du jour de la Convention avec si peu de femmes membres. Nous savons toutes qu'avec seulement 17 % de représentation féminine nous approchons de la limite des possibilités d'influence en matière de genre. Un autre problème clé était le Présidium, qui ne comprenait qu'une seule femme. J'ai donc décidé de travailler plus spécifiquement sur les questions de genre car je craignais qu'avec toutes les demandes concurrentes d'attention politique, l'égalité femmes-hommes soit de nouveau marginalisée!

Le principal défi et le succès potentiel se sont avérés être l'article sur les valeurs de l'UE. Au début, nous n'avions aucune mention de l'égalité femmes-hommes et nous nous battons aujourd'hui encore pour faire de la mention de «l'égalité entre les femmes et les hommes» un élément des négociations de la Conférence intergouvernementale.

A votre avis, que pouvons-nous faire pour améliorer la situation de représentation inégale des femmes et des hommes dans les organes de prise de décision?

Un outil très simple et efficace concernant les nominations par les gouvernements, en particulier pour la Commission européenne, devrait exiger la nomination d'un homme et d'une femme par chaque pays afin que le collège final désigné par le-a futur-e président-e de la Commission européenne soit équilibré. Dans les organes de prise de décision internationaux, le nombre de personnes de chaque sexe ne devrait pas être inférieur à 40%. Imaginez un instant quelle Commission différente et équilibrée nous pourrions obtenir si chaque pays devait proposer non pas un commissaire, mais deux commissaires à chaque fois : un homme et une femme!

Comment voyez-vous le partenariat entre les ONG et les femmes dirigeantes dans le cadre institutionnel de l'UE?

Nous ne pouvons pas progresser dans la réalisation de l'égalité sans les ONG parce que nous sommes sous-représentées dans la prise de décision politique. Nous devons travailler au niveau général pour intéresser et impliquer plus de femmes dans la politique, et là nous avons besoin que les ONG et les partis politiques travaillent ensemble. A part ça, nous devrions bien sûr aussi travailler spécifiquement au sein de nos propres partis politiques pour impliquer plus de femmes.

Il est particulièrement important que nous ayons cette double stratégie par rapport à l'UE en ce moment parce que nous rédigeons une nouvelle Constitution et je pense qu'il serait scandaleux de ne pas avoir une base juridique complète dans un Traité constitutionnel européen pour soutenir la réalisation de l'égalité femmes-hommes en 2004. Nous devons toutes et tous continuer à travailler activement pour l'égalité femmes-hommes. Au moment où nous créons une toute nouvelle Constitution, nous pourrions au moins partir sur des bases saines et rappeler au minimum que les femmes constituent la moitié de la population et qu'elles devraient être représentées sur une base égale. Cela créerait également une attitude plus positive à l'égard de l'UE.





La nécessité d'une approche intégrée des politiques économique, sociale, et d'emploi au niveau européen

En 2003, les liens entre les politiques économiques, la Stratégie européenne pour l'emploi et les politiques sociales au sein du processus politique de l'UE ont été renforcés. Ce processus est très important pour le travail du LEF, car l'égalité femmes-hommes ne peut pas être atteinte sans plus de cohérence et d'intégration entre ces différents domaines politiques.

Trouver un meilleur équilibre entre les politiques économique, sociale et d'emploi

Pour le LEF, il est clair que les politiques macro-économiques de l'UE doivent refléter et intégrer les objectifs existants dans les domaines de l'inclusion sociale et de l'égalité femmes-hommes. Dans sa prise de position intitulée «*Renforcer les politiques en faveur de l'égalité des sexes : actions pour une approche intégrée des politiques économiques, sociales et pour l'emploi dans l'Union européenne*» adressée au Conseil de printemps de 2003, le LEF a mis en avant les questions et les orientations les plus urgentes pour l'action politique.

Le LEF a également prêté sa voix à l'appel pour que la **justice économique et l'égalité femmes-hommes** soient intégrées dans les questions commerciales et de **mondialisation**. C'est dans ce but que le LEF a été représenté au Forum social européen et à l'Assemblée européenne pour les droits des femmes qui ont eu lieu en novembre 2003 à Paris.

L'égalité femmes-hommes dans les politiques européennes d'emploi

L'autonomie économique des femmes, et donc l'emploi des femmes, restent essentiels pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de la société. Après la révision en 2002 de la Stratégie européenne pour l'emploi, la nouvelle stratégie de l'UE a été décidée en 2003. Le LEF a intensifié ses travaux de sensibilisation au sujet de la nécessité de renforcer la gamme des actions en matière d'égalité femmes-hommes afin de remplir l'objectif de l'UE d'un taux d'emploi des femmes de 60 % d'ici 2010. Les **points clés** abordés par le LEF étaient les suivants :

- > la nécessité de renforcer les dispositions concernant les **modes de prise en charge des enfants** ;
- > la nécessité d'agir contre la **précarité croissante des conditions de travail** des femmes ;
- > la nécessité de combler l'**écart de salaires** entre les femmes et les hommes.

Le LEF a œuvré avec succès auprès de divers acteurs et actrices au Parlement européen, et plusieurs des recommandations du LEF ont été approuvées par le Parlement européen dans son rapport sur la nouvelle Stratégie européenne pour l'emploi, faisant notamment de l'égalité femmes-hommes l'un des quatre objectifs principaux de cette Stratégie. Néanmoins, le LEF a été déçu de constater que la plupart des dispositions très importantes sur l'égalité femmes-hommes dans le rapport du PE n'ont pas été intégrées dans le document final du Conseil des ministres.

Intégrer la dimension de genre dans les politiques d'inclusion sociale de l'UE

Une solide perspective de genre dans les politiques de l'UE relatives à la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté est de plus en plus urgente alors que la **féménisation de la pauvreté** est une tendance claire au niveau européen. Par conséquent, pendant la Présidence italienne de l'UE, le LEF a souligné la nécessité de porter une attention accrue à l'individualisation des droits, plutôt que



de considérer le ménage ou la famille comme unité principale d'analyse et d'action contre l'exclusion sociale. Par ailleurs, le LEF a mis l'accent sur la nécessité d'agir par le biais des **Plans d'action nationaux pour l'inclusion sociale** développés par chaque Etat membre afin d'améliorer la situation des groupes spécifiques de femmes particulièrement vulnérables à l'exclusion sociale, comme les femmes migrantes et issues des minorités ethniques, les mères célibataires et les femmes handicapées.

Une perspective de genre concernant l'immigration est essentielle pour l'avenir de l'Europe

Les efforts des Etats membres dans le domaine de l'immigration sont principalement concentrés sur le **développement d'une politique commune en matière d'immigration clandestine**, de frontières externes, de retour des immigrés clandestins, de coopération avec les ressortissants de pays tiers et d'asile. Cependant, en 2003, l'immigration a été également incluse comme priorité stratégique dans le

cadre des questions sociales et d'emploi, la Commission européenne ayant adopté une communication sur « *l'immigration, l'intégration et l'emploi* » en juin 2003.

Le débat sur les différents aspects des politiques d'immigration a été mené sans **aucune perspective de genre**, avec pour résultat que les droits humains, les expériences et les besoins des femmes ont été ignorés. En 2003, le LEF a fait pression pour qu'une perspective de genre soit introduite dans les politiques de l'UE ayant un impact direct sur la situation économique et sociale des femmes immigrées.

Les femmes immigrées sont susceptibles d'être confrontées à la **discrimination multiple** en tant que femmes, en raison de leur situation comme immigrées et du racisme qu'elles subissent si elles appartiennent également à un groupe ethnique particulier. Le LEF pense qu'il est fondamental de s'attaquer à cette situation et de promouvoir des politiques de lutte contre la discrimination

multiple à la laquelle les femmes immigrées font face dans l'UE.

Une approche sensible au genre de la politique d'immigration permettrait d'introduire un changement de paradigme pour passer d'une perception prédominante des femmes immigrées uniquement comme épouses et enfants des hommes immigrés, à une **compréhension des droits humains des femmes et des expériences des femmes immigrées** elles-même.





LE LEF en tête de la lutte contre la violence envers les femmes

Le Centre du LEF pour une politique contre la violence envers les femmes a été mis en place avec pour mission de réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes par l'élimination de la violence envers les femmes, considérée comme un obstacle au renforcement du pouvoir d'action des femmes et à la réalisation pleine et entière des droits humains des femmes. Afin d'accomplir cette mission, un certain nombre d'objectifs stratégiques continuent de guider le travail du Centre. Un ensemble d'actions ont été entreprises en 2003 afin d'atteindre chaque objectif spécifique.

Influencer les politiques et les actions européennes liées à la violence envers les femmes

Le LEF a mis en place «**un Groupe de réflexion européen (Think Tank) sur la violence envers les femmes**», groupe de travail informel de haut niveau au sein duquel des représentant-e-s des ONG, des institutions européennes et du monde universitaire discutent des politiques européennes relatives à la violence envers les femmes. Ce Groupe de réflexion a été développé dans le cadre d'un projet Daphné du LEF et vise à **relier la politique et la pratique**. Le LEF a également réalisé le suivi de la législation européenne sur la traite des femmes et a essayé d'obtenir une **base juridique concernant la violence envers les femmes au niveau européen**, en faisant pression pour obtenir une référence à la lutte contre la violence envers les femmes dans le projet de Constitution européenne et dans la nouvelle directive sur l'égalité femmes-hommes, deux actions sans succès jusqu'ici.

Réaliser le suivi des engagements de l'UE et des États membres relatifs aux droits humains des femmes avec une attention particulière à la violence envers les femmes et en relation avec les mécanismes des Nations Unies

Les **mécanismes de l'ONU** tels que la Commission annuelle sur le statut des femmes (CSW), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et ses mécanismes de rapports, sont des instruments très utiles utilisés par le LEF, étant donné l'absence de législation européenne dans le domaine de la violence envers les femmes.

Une délégation du LEF a participé à la quarante-septième session de la **Commission sur le statut de la femme (CSW)** en mars 2003, au siège de l'ONU à New York. La violence envers les femmes était l'un des deux thèmes de la CSW 2003 et le LEF a invité l'UE et l'ONU à *reconnaître explicitement dans tous les rapports, politiques et programmes publics que la violence envers les femmes est le résultat direct des relations inégales de pouvoir entre les femmes et les hommes*. Le

LEF a organisé un séminaire lors de la CSW sur le thème **de la traite des femmes et la prostitution**, deux questions inextricablement liées et qui expriment la domination des hommes sur les femmes et la persistance de la distribution inégale des ressources entre les femmes et les hommes dans la société.

De plus en plus, le mécanisme de la **CEDAW** est considéré comme très utile pour les ONG de femmes en général et en particulier pour celles qui travaillent sur les questions de violence, car il prévoit la possibilité de présenter des **rapports alternatifs ou parallèles** à ceux présentés par les gouvernements au Comité de la CEDAW. Le Centre du LEF sur la violence a compilé des informations sur la violence envers les femmes à partir des rapports du Comité de la CEDAW adressés aux États membres : ces informations seront très utiles pour con-

trôler le respect de leurs engagements par les États membres par rapport à la CEDAW.

Une membre du Comité de la CEDAW, Krizstina Morvai, a été invitée à la réunion de l'Observatoire du LEF sur la violence en novembre 2003. Les informations fournies et l'échange qui a eu lieu seront intégrés dans les travaux du LEF en 2004 et au-delà.

Le LEF est également en contact avec la **Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la violence envers les femmes**, Mme Yakin Ertürk, et lui a envoyé un rapport sur la violence envers les femmes dans l'UE.



Réaliser le suivi des politiques et des actions des Etats membres sur la violence envers les femmes

L'Observatoire du LEF sur la violence envers les femmes, qui rassemble une quinzaine d'expertes (une par Etat membre), permet de relier les développements politiques au niveau national et d'avoir une vue d'ensemble des besoins en termes de suivi et de politiques. En 2003, les expertes ont identifié un certain nombre de **nouvelles questions** dans tous les pays qui constituent un **sujet d'inquiétude**. On en trouve des exemples dans des pratiques comme :

> Les politiques qui préconisent l'utilisation de la **médiation** en tant que moyen de résoudre les situations de violence, bien qu'il soit prouvé que le fait pour les femmes de devoir s'expliquer à un moment si dangereux peut se révéler extrêmement risqué et même mener dans certains cas au décès de la femme. Une autre inquiétude est liée au **remplacement des sanctions judiciaires pénales par la médiation** dans de nombreux cas de violence envers les femmes, en particulier dans les situations de violence domestique masculine.

> La promotion de **programmes destinés aux hommes violents en dehors d'un cadre politique global** qui inclut différentes stratégies complémentaires pour contribuer à garantir la sécurité

des femmes telles qu'une meilleure coordination entre la police, la justice et les services élémentaires de santé ; l'éducation des hommes et des garçons à l'égalité et au respect des femmes et les sanctions à l'encontre des hommes violents.

> La **garde commune** des enfants dans les cas de séparation des parents où il y a une histoire de violence est également considérée comme un problème particulièrement inquiétant qui exige des lignes directrices.

Le développement d'**observatoires nationaux** sur la violence envers les femmes, mis en place pour fournir une **voix critique et indépendante** et réaliser le suivi des politiques, des actions et des lacunes, s'est poursuivi en 2003 avec le soutien du programme Daphné. Deux nouveaux observatoires nationaux ont été officiellement lancés en 2003 : la **Grèce et la France**, portant à **quatre** le nombre total d'**observatoires nationaux** (l'**Irlande** et le **Danemark** existent depuis 2002). Tout au long de 2003, les partenaires du projet au **Portugal** et en **Espagne** ont continué le processus de développement de leur observatoire national.

Soutenir les ONG dans leur travail sur la violence envers les femmes

Le Centre du LEF sur la violence envers les femmes a rédigé un document intitulé **«La violence envers les femmes comme obstacle à l'égalité des femmes et à la participation entière des femmes à la société»**, qui met en avant toutes les formes de violence envers les femmes et compile un large éventail de données et de statistiques. Ce document est disponible en anglais, en français et en hongrois.

Intégrer la perspective de genre dans les droits humains

Affirmer que les droits des femmes sont des droits humains ne signifie pas que les femmes ont des droits différents de ceux des hommes. Cependant, les femmes sont confrontées à des situations différentes, dans lesquelles elles rencontrent des obstacles spécifiques ou elles sont victimes de violations de leurs droits humains lorsqu'elles essaient de bénéficier des mêmes droits que les hommes. C'est pourquoi il est nécessaire d'analyser chaque article de la Charte des droits fondamentaux de l'UE afin de mettre en évidence la discrimination et les violations des droits humains spécifiques auxquelles sont confrontées les

femmes parce qu'elles sont femmes. Ceci constitue un exercice très important de **mainstreaming**. En effet, l'intégration d'une perspective des droits humains des femmes **couvre davantage que la seule « violence envers les femmes »**. Elle a également trait aux droits sexuels et reproductifs des femmes, à leur droit à l'identité, à l'intégrité personnelle et à la citoyenneté (par exemple l'individualisation des droits à la sécurité sociale) ou au droit au développement.

Le LEF a produit plusieurs contributions aux auditions du Parlement européen sur les droits humains dans l'UE et a entamé une coopération avec des réseaux d'ONG européennes et internationales comme la Fédération Internationale du Planning Familial (*International Planned Parenthood Federation*) et le réseau d'experts indépendants sur les droits fondamentaux de la Commission européenne, afin de favoriser cette approche centrée sur les droits humains des femmes.





Se mobiliser pour l'égalité femmes-hommes en Europe: les membres du LEF

Comité exécutif du LEF

Présidente : Lydia la Rivière-Zijdel
Vice-présidente : Ana Coucello
Vice-présidente : Denise Fuchs
Trésorière : Kirsti Kolthoff

Conseil d'administration du LEF

Conseil d'administration: membres représentant les coordinations nationales

Allemagne: Inge von Bönninghausen
Autriche: Eva Salomon
Belgique: Michèle Bribosia
Bulgarie: Iliana Stoycheva (observatrice)
Danemark: Lene Bertelsen
Espagne: Teresa Blat
Finlande: Pauliina Murto-Lehtinen
France: Denise Fuchs
Grèce: Efthimia Ioannidou
Hongrie: Judit Wirth (observatrice)
Irlande: Mary Kelly
Italie: Ludovica Botarelli-Tranquilli Leali
Lettonie: Karina Janova (observatrice)
Luxembourg: Mady Molitor
Pays-Bas: Jet Brummelhuis
Portugal: Ana Coucello
Royaume-Uni: Annette Lawson
Suède: Kirsti Kolthoff

Conseil d'administration: membres représentant les organisations européennes

- **Matilda Casa** Comité des Organisations Professionnelles Agricoles
- **Laura Finne-Elonen** Centre Européen du Conseil International des Femmes
- **Karine Henrotte-Forsberg** Groupe Européen Femmes Diplômées des Universités
- **Eufemia Ippolito** European Federation of Business and Professional Women
- **June Jacobs** Conseil International des Femmes Juives
- **Lucy Jones Hazlett** European Women's Network for Intercultural Action and Exchange
- **Lydia la Rivière-Zijdel** Forum Européen des Personnes Handicapées
- **Marilyn La Tona** Alliance Internationale des Femmes
- **Nuala Ryan** Confédération Européennes des Femmes
- **Sinead Tiernan**
- Confédération européenne des syndicats

Secrétariat du LEF en 2003

Secrétaire générale: Mary Mc Phail
Equipe: Uribarri Alberdi Fernandez, Malin Björk, Mary Collins, Clarisse Delorme, Colette De Troy, Cécile Gréboval, Juliette Kamper, Marie-Anne Leunis, Virginie Niyonzima, Mary Ann Struthers, Gabrielle Tzelepis (comptable)



Organisations membres du LEF

Coordinations nationales du LEF

Allemagne: Deutscher Frauenrat
Autriche: Bund Österreichischer Frauenvereine; Österreichischer Frauenring
Belgique: Conseil des Femmes Francophones de Belgique (CFFB); Nederlandstalige Vrouwenraad; Comité de Liaison des Femmes (Coordination belge du Lobby européen des femmes)
Bulgarie: Coordination bulgare auprès du LEF
Danemark: National Council of Women in Denmark
Espagne: Coordinadora Espanola del Lobby Europeo de Mujeres (CELEM)
Finlande: NYTKIS Coalition of Finnish Women
France: Coordination Française du Lobby européen des femmes (CLEF)
Grèce: Coordination des NGOs de femmes grecques pour le LEF
Hongrie: Lobby hongrois des femmes
Irlande: National Women's Council of Ireland (NWCII)
Italie: Coordinamento Italiano della Lobby Europea delle Donne (LEF Italia)
Lettonie: Coordination lettone auprès du LEF
Luxembourg: Commission Féminine Internationale du Mouvement Européen; Fédération Nationale des Femmes Luxembourgeoises; Conseil National des Femmes du Luxembourg
Pays-Bas: Vrouwen Alliantie; Nederlandse Vrouwen Raad
Portugal: Coordinação Portuguesa para o Lobby Europeu de Mulheres (CPEM)
Royaume-Uni: National Alliance of Women's Organisations (NAWO); Northern Ireland Women's European Platform (NIWEP); Engender (Scotland); Wales Women's Euro Network
Suède: Lobby suédois des femmes



Organisations européennes membres du LEF

Alliance Internationale des Femmes
Centre Européen du Conseil International des Femmes (CECIF)
Comité des Organisations Professionnelles Agricoles (COPA)
Commission Féminine Internationale du Mouvement Européen
Confédération Européenne des Femmes (ENOW)
Confédération Européenne des Syndicats (CES)
Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE)
Conseil Européen des Fédérations WIZO
Conseil International des Femmes Juives
European federation of Business and Professional Women (EFPB)
European Forum of Left Feminists
European Women's Network for Intercultural Action and Exchange
Fédération Européenne des Femmes Actives au foyer (FEFAF)
Fédération Internationale des Femmes des Carrières Juridiques
Forum Européen des Personnes Handicapées
Groupe Européen Femmes Diplômées des Universités (UWE)
Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté (WILPF)
Medical Women's International Association (MWIA)
Soroptimist International Europe
Soroptimist International Grande Bretagne et Irlande
Union Européenne des Classes Moyennes (FEMVISION)
Union Mondiales des Organisations Féminines Catholiques (UMOFC)
Young Women's Christian Association (YWCA)

Membres associé-e-s du LEF

Le LEF a 65 organisations membres associées en Allemagne, en Belgique, à Chypre, en République tchèque, au Danemark, en Espagne, en Finlande, en France, en Grèce, en Irlande, en Italie, en Lituanie, au Luxembourg, en Macédoine, au Maroc, aux Pays-Bas, en Roumanie, au Royaume-Uni, en Russie, en Slovaquie, en Slovénie, en Suède et en Turquie.

Membres sympathisant-e-s du LEF

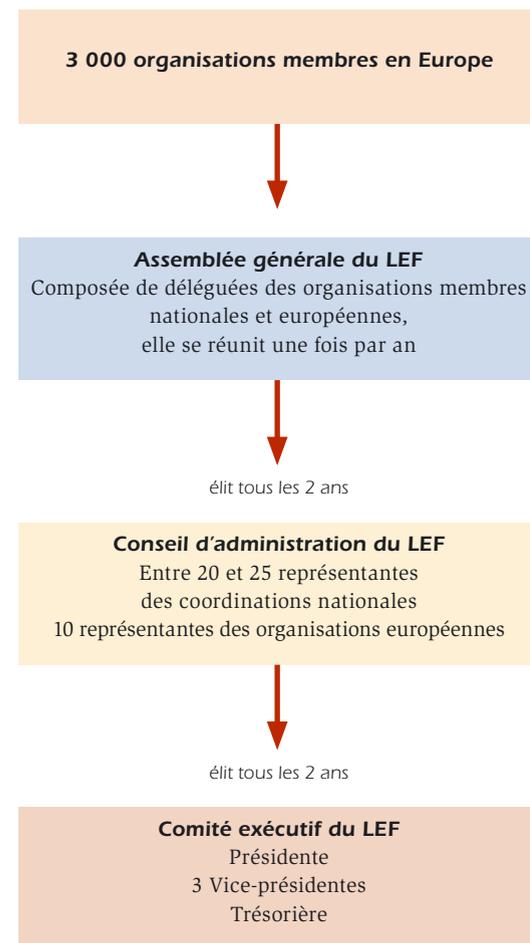
Plus de 135 membres individuel-le-s de toute l'Europe sont membres sympathisants du LEF.

Le LEF revoit sa politique d'adhésion

Avec l'entrée en vigueur des nouveaux statuts du Lobby européen des femmes en avril 2003, de **nouveaux critères d'adhésion s'appliquent désormais aux organisations membres à part entière actuelles et futures**. Un Comité interne pour les adhésions a été mis en place avec pour tâche générale de superviser la mise en œuvre de ces critères. L'une de ses missions essentielles est de contrôler le **processus de révision des adhésions** lancé à l'été 2003, afin de garantir que l'ensemble des organisations actuellement membres à part entière remplissent les nouveaux critères d'adhésion. Le comité offre son soutien aux organisations membres qui pourraient avoir besoin de conseils sur la façon de remplir les nouveaux critères.

Ce processus d'évaluation des adhésions fait partie d'un **exercice très important visant à améliorer et à renforcer la transparence, le caractère démocratique et la représentativité du LEF et de ses organisations membres**. Les organisations membres ont 3 ans pour se mettre en conformité avec les nouveaux statuts, c'est-à-dire jusqu'en **avril 2006**. Le comité pour les adhésions évalue également toutes les nouvelles demandes d'adhésion en tant que membre à part entière et conseille les organisations qui ne remplissent pas les critères au moment de leur première demande d'adhésion afin qu'elles sachent comment atteindre ces critères.

Structure du LEF





Les différentes catégories de membres du LEF

Afin que notre organisation soit la plus ouverte possible, il y a 4 catégories de membres au sein du Lobby européen des femmes

1. Les organisations membres à part entière

Le statut de membre à part entière est ouvert :

- > aux **coordinations nationales** d'organisations non gouvernementales, qui doivent représenter un large éventail d'organisations de femmes dans l'ensemble de l'Etat membre/du pays (**une coordination nationale par pays**)
- > aux **organisations non gouvernementales européennes** qui sont représentées dans **plus de la moitié** des États membres de l'UE, de l'Espace économique européen et des pays ayant entamé une procédure officielle d'adhésion à l'Union européenne.

2. Les organisations membres associées

Les membres associées du LEF sont des organisations non gouvernementales de femmes ou les sections femmes d'ONG qui se sont engagées à poursuivre la mission et les objectifs du LEF.

3. Les membres sympathisant-e-s individuel-le-s

Les membres sympathisant-e-s individuel-le-s sont des personnes qui acceptent la mission et les objectifs du LEF.

4. Les organisations sympathisantes

Les organisations sympathisantes sont des organisations qui acceptent la mission et les objectifs du LEF.

Pour en savoir plus sur l'adhésion au Lobby européen des femmes, n'hésitez pas à consulter notre site internet afin d'obtenir un formulaire d'adhésion ou contactez le Secrétariat du LEF.

Les objectifs du LEF – Article 3 des Statuts du LEF

Le Lobby européen des femmes représente les préoccupations, les besoins et les intérêts des femmes dans le dialogue avec les institutions nationales, européennes et internationales.

La mission du LEF est de favoriser le renforcement du pouvoir d'action de toutes les femmes dans leur diversité, de faire progresser l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination et de violence à l'encontre des femmes et d'assurer pour toutes les femmes la pleine jouissance de leurs droits humains par leur participation active dans la société et à la conception et la mise en œuvre des politiques.

Le LEF, par le biais de ses organisations membres, vise :

- > à travailler dans le cadre de procédures de communication, de prise de décisions et de responsabilité démocratiques, ouvertes et transparentes, afin de soutenir la participation et le renforcement du pouvoir d'action de toutes les femmes;
- > à intervenir régulièrement dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'UE dans tous les domaines qui ont un impact sur la vie des femmes et sur la promotion de l'égalité des femmes et des hommes;
- > à veiller à ce que le développement et la mise en œuvre de l'intégration de la dimension de genre comporte la pleine intégration des droits humains des femmes, de leurs besoins et de leurs aspirations dans tous les domaines de la politique de l'UE;
- > à tenir compte des besoins et de la perspective des différents groupes de femmes, à tous les stades de leur cycle de vie.





Portrait

Jocelyne Mottouille

Peintre, sculptrice, philosophe et poète, Jocelyne Mottouille vit et travaille en Belgique et en France. Elle expose ses œuvres depuis 1989 en Belgique, en France, aux Etats-Unis et en Italie. Elle prépare actuellement une exposition à la bibliothèque d'Alexandrie en Egypte.

L'œuvre que Jocelyne Mottouille a généreusement mise à notre disposition est intitulée «*La Palissade*». Il s'agit d'une frise composée de 20 tableaux indépendants dans lesquels la couleur, primaire et lumineuse, joue un rôle central. La structure de l'œuvre est absolument originale, composée de séquences de plusieurs toiles qui trouvent une unité de sens dans les thèmes et dans les couleurs. Chaque toile renvoie à une autre, dans une continuité qui capte le regard.

Tous droits sur les images réservés à Jocelyne Mottouille, 8 rue des Catamouriaux, B-1410 Waterloo.

Femmes artistes

«Les femmes et les hommes sont avant tout des individus avec leur potentiel de volonté de puissance. Volonté de Puissance, d'affirmer des valeurs qui leur sont propre. Pour les femmes, la difficulté réside dans le fait que les règles du jeu mises en place pour que ces valeurs émergent, ont été moulées sur un profil comportemental qui n'est pas le leur sur bien des plans. Et cela vaut pour tous les domaines d'application y compris celui de l'art.»

Etre artiste est dans tous les cas une grande leçon de courage. Cela demande un déploiement d'énergie physique, mentale et émotionnelle considérable, on remue matières, sensations, connaissances et imagination pour livrer au monde un supplément d'être et de compréhension. (...) Alors homme ou femme, le combat de l'art est rude. Les femmes émergent d'une si longue période de silence que leur potentiel créatif immense, longtemps contenu ou exercé dans des domaines bien cernés, ne peut qu'exploser à terme, et c'est ce qui est en train d'arriver. La seule chose à éviter c'est d'enfoncer des portes ouvertes car là le terrain semble quelque peu miné et il y a tellement d'autres portes dont nous avons la clé qui sont encore inviolées. L'art aussi nous les offre, à nous de les ouvrir de la manière qui nous plaira et avec passion.»

Ont collaboré au Rapport annuel 2003 du LEF

Présidente: Lydia la Rivière-Zijdel

Secrétaire générale : Mary Mc Phail

Editrice: Cécile Gréboval.

Contributions: Uribarri Alberdi Fernandez, Malin Björk, Clarisse Delorme, Colette De Troy, Cécile Gréboval, Juliette Kamper.

Traduction et édition: Uribarri Alberdi Fernandez, Soraya Belghazi, Eva Cruells Lopez, Emilie Danel, Katrin Hugendubel, Annette Richter.

Design: Gauthier Burny, Vincent Steinert.

Impression : Alain Debrue.





Le Programme d'Action de Pékin
a été adopté à l'unanimité par 189 États
en 1995...
IL Y A 10 ANS!

Où en sommes-nous
aujourd'hui ?

Lobby européen des femmes

18 rue Hydraulique
B-1210 Bruxelles
Tél: +32 2 217 90 20
Fax: +32 2 219 84 51
ewl@womenlobby.org
www.womenlobby.org



Avec le soutien de
la Commission européenne

Le Programme d'Action de Pékin
demande aux gouvernements
et à tous les acteurs concernés
de prendre des mesures
dans les domaines suivants:

- 1 La persistance de la **PAUVRETÉ**,
qui pèse de plus en plus sur les femmes
- 2 L'accès inégal à l'**ÉDUCATION** et à la formation
et les disparités et insuffisances dans ce domaine
- 3 L'accès inégal aux soins de **SANTÉ** et aux services sanitaires
et les disparités et insuffisances dans ce domaine
- 4 La **VIOLENCE** à l'égard des femmes
- 5 Les effets des **CONFLITS ARMÉS** et autres sur les femmes,
notamment celles qui vivent sous occupation étrangère
- 6 L'inégalité face aux structures et **POLITIQUES ÉCONOMIQUES**,
à toutes les formes d'activité de production
et à l'accès aux ressources
- 7 Le partage inégal **DU POUVOIR ET DES RESPONSABILITÉS
DE DÉCISION** à tous les niveaux
- 8 L'insuffisance des **MÉCANISMES DE PROMOTION**
de la femme à tous les niveaux
- 9 Le non-respect des **DROITS FONDAMENTAUX DES FEMMES**
et les carences de la promotion et de la protection
de ces droits
- 10 Les images stéréotypées des femmes et l'inégalité de l'accès
et de la participation à tous les systèmes de communication,
en particulier les **MÉDIAS**
- 11 Les disparités entre les hommes et les femmes
dans le domaine de la gestion des ressources naturelles
et de la préservation de **L'ENVIRONNEMENT**
- 12 La persistance de la discrimination
à l'égard des **PETITES FILLES** et des violations
de leurs droits fondamentaux.